



**1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES**

Usages homologués	Cultures	Doses	Stades d'application	Nombre max d'application / an	DAR
Blé, orge, seigle	Blé tendre, blé dur d'hiver, orge d'hiver et de printemps, seigle d'hiver, triticale	15 g/ha	BBCH 13-39	1	90 jours
		30 g/ha	BBCH 20-39	1	90 jours

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>  
NUFARM SAS préconise l'utilisation de **ISOMEXX®** uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

**2 MODE D'ACTION**

**ISOMEXX®** est un herbicide anti-dicotylédones de post-levée à large spectre. Il contient une molécule de la famille des sulfonylurées. **ISOMEXX®** agit sur les mauvaises herbes sensibles en place lors du traitement en inhibant la synthèse de l'acétolactase synthétase (ALS), ce qui bloque leur croissance et entraîne leur disparition progressive. Un délai d'une heure sans pluie suffit pour que **ISOMEXX®** soit absorbé par les plantes. L'action de **ISOMEXX®** est peu dépendante de la température, cependant des températures supérieures ou égales à 5°C favorisent une meilleure efficacité. Non volatil **ISOMEXX®** s'utilise dès 0°C même sur sol gelé.  
Sur blé dur, traiter en conditions poussantes sur cultures bien implantée. Toutefois, ne pas traiter sur des cultures en état de stress (asphyxie des plantes liée à un excès d'eau temporaire, plantes déchaussées ou fragilisées suite aux effets du gel...).  
Ne pas traiter si risque d'amplitudes thermiques anormalement élevées. Groupe HRAC B

**3 EFFICACITE**

Spectre d'efficacité du **ISOMEXX®** à 30 g/ha (6 g/ha de metsulfuron-méthyle)

Adventices	Efficacité	Adventices	Efficacité	Adventices	Efficacité
Alchémille des champs	TS	Moutarde des champs	TS	Pensées sp.	S
Amarante	TS	Pensée des champs	TS	Renoncule	S
Capselle Bourse à pasteur	TS	Ravenelle	TS	Renouées	S
Cardamine hirsute	TS	Rumex obtus	TS	Rumex crépu	S
Céraiste aggloméré	TS	Scandix	TS	Véronique de perse	S
Chardon	TS	Séneçon commun	TS	Véronique des champs	MS
Géranium à feuille découpée	TS	Stellaire	TS	Gaillet	R
Laiteron des champs	TS	Bleuet	S	Fumeterre	R
Lamier pourpre	TS	Chénopode	S	Liseron des champs	R
Matricaire camomille	TS	Coquelicot	S	Véronique à feuille de lierre	R
Mouron des oiseaux	TS	Liseron des haies	S		

TS: Très sensible – S: Sensible – MS: Moyennement sensible – R: Résistant

**5 PRECAUTIONS D'EMPLOI**

**ISOMEXX®** doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages.  
Eviter tout entraînement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines, ainsi que les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèce dicotylédones).  
**ISOMEXX®** doit être uniquement utilisé en suivant les recommandations indiquées sur cette étiquette. Nufarm ne sera pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations. L'utilisateur assume tous les risques associés à toute utilisation non conforme à ces recommandations.  
Lors d'une pulvérisation par voie terrestre ou aérienne, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter les dérives de pulvérisations en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage. Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérives), diminue le risque de dérive, mais ne l'empêche pas si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en présence de conditions environnementales défavorables. C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée, s'il est bien réglé, ainsi que de vérifier l'absence de dérive.  
Prendre des mesures adéquates afin de limiter les risques de dérives lors de l'application de la préparation. Certaines cultures limitrophes (en particulier les cultures de betteraves, pois, tournesol, colza, carottes, laitues, moutarde, tomate et d'autres cultures de dicotylédones) peuvent s'avérer sensibles à la préparation.  
Utiliser une pression de pulvérisation aussi basse que possible ainsi qu'une hauteur de rampe peu élevée par rapport à la végétation à traiter, tout en s'assurant de la bonne répartition. Traiter par temps calme, sans vent (vitesse inférieure à 5 m/sec) et par une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre.  
Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordures ou pieds de clôture, situés le long des points d'eau.

**AMM : 2080124**

**Composition : 20% de metsulfuron-méthyle**

**Formulation : Granulés dispersibles dans l'eau (WG)**

**6 MELANGES EXTEMPORANES**

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

**7 PREPARATION DE LA BOUILLIE**

ISOMEXX® se présente sous forme de granulés à disperser dans l'eau. ISOMEXX® s'utilise avec un pulvérisateur à jet projeté avec des buses adaptées pour limiter les phénomènes de dérive et assurer une bonne répartition de la bouillie sur la culture. La formulation de ISOMEXX® permet un emploi cisé à des volumes de 100 à 350 litres d'eau par hectare. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de ISOMEXX®, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu de liquide ou solide d'un traitement précédent. Verser directement ISOMEXX® dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, l'agitateur en mouvement. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

**8 CULTURES SUIVANTES ET DE REMPLACEMENT**

Cultures suivantes: dans le cadre normal de la rotation, il est possible de semer les cultures suivantes après une application de ISOMEXX® :

a l'automne: céréales et graminées fourragères, colza, féverole et pois d'hiver.  
au printemps: céréales, betterave, pois protéagineux, pois de conserve, tournesol, maïs, haricot, endive, pomme de terre, soja, lin, sorgho. En l'absence d'information suffisante, l'implantation de toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois qui suivent le traitement avec ISOMEXX®.

Cultures de remplacement: en cas d'interruption de culture, respecter un délai de 120 jours entre cette interruption et tout nouveau semis ou implantation d'une nouvelle culture, excepté pour les cultures où le metsulfuron-méthyle est déjà autorisé.

**8 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

**9 STOCKAGE DU PRODUIT**

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

**10 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR**

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit .

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux ( ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
<b>GANTS EN NITRILE</b> réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m <sup>2</sup> + traitement déperlant*	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				

\*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162

\*\* Dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine  
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.



# ISOMEXX®

HERBICIDE

## 11 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## 12 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

## 13 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.  
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.  
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.  
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## 14 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

## 15 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## 16 CLASSEMENT



### ATTENTION

**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Éliminer le contenu / récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément aux réglementations locales.

### Délai de réentrée: 6 heures

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation ISOMEXX® ou toute autre préparation contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une fois tous les ans sur la même parcelle.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Mars 2019. Annule et remplace toutes versions précédentes.

## Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE  
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**